

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

**DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET AU LUNDI 4 JUILLET 2016**

**Adopté tel que rédigé à la séance du 13 septembre 2016**

Participants :

- Monsieur Normand Bolduc, président
- Madame Marie Auger
- M<sup>e</sup> Josée Bédard
- M<sup>e</sup> Hélène Bédard
- Madame Suzanne Danino
- Monsieur Pierre D. Denault
- Madame Jill Leslie Goldberg
- Monsieur Simon Julien
- M<sup>e</sup> Marie Lamarre
- M<sup>e</sup> Lucie Le François
- Monsieur Michel Marchand
- M<sup>e</sup> Anne Morin
- M<sup>e</sup> Louis Morin
- M<sup>e</sup> Mathieu Proulx
- M<sup>e</sup> Patrick Simard

## **1. Ouverture de la séance**

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*. Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

Tous les membres du Conseil ayant fait part de leurs votes le 4 juillet à 16 h 30, la séance électronique peut donc prendre fin à ce moment.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

## **3. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2015 QCCJA 796**

Le Comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2015 QCCJA 796 soumet son rapport et sa recommandation. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que :

1. Après en avoir pris connaissance, le Conseil de la justice administrative prend acte du rapport du Comité chargé de mener l'enquête sur la plainte formulée par madame Nadia Poitras à l'égard de M<sup>e</sup> Carl Leclerc, membre du Tribunal administratif du Québec;
2. Suivant la recommandation du Comité d'enquête dans son rapport, le Conseil de la justice administrative transmet à la ministre de la Justice la recommandation de suspension sans rémunération de M<sup>e</sup> Carl Leclerc, membre du Tribunal administratif du Québec, pour une période de soixante jours en raison de son comportement à l'égard de la plaignante lors de l'audience tenue le 15 juillet 2015 et en avise le membre et la plaignante.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de madame Nadia Poitras à l'égard de M<sup>e</sup> Carl Leclerc, juge administratif au Tribunal administratif du Québec et transmet à la ministre de la Justice la recommandation de suspension sans rémunération de M<sup>e</sup> Carl Leclerc pour une durée de soixante jours.

**4. Levée de la séance**

La séance est levée le 4 juillet 2016, à 16 h 30 puisque tous les membres du Conseil ont fait part de leurs votes.

Le président du Conseil,

Normand Bolduc